# Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

| Nom de l'exploitant | Numéro de permis | Date d'inspection |
|---|---|---|
| Mona Lizotte | 2006862 | Le 06 mai 2025 |
| Nom de l'établissement | | Numéro de téléphone |
| Garderie Le p'tit monde des enfants | | (506) 992-3702 |
| Adresse | | |
| 695 rue Principale Clair NB E7A 2H3 | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis | Titre du poste | |
| Pascale Dumont-Levesque | Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|---|---|---|
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; | 11(a) | 14 mars 2025 | 05 mai 2025 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. RCR (mi-mai) pour la future éducatrice. Celle-ci ne pourra pas être seule avec les enfants jusqu'à ce qu'elle ait un certificat de secourisme et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide. | | | |
| 11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. | 11(c)(ii) | 30 sept. 2025 | |
| Commentaires : L'administratrice et une nouvelle éducatrice qui débute dans les prochaines semaines sont titulaires d'un certificat d'un an en éducatrice à la petite enfance. Besoin de 3 personnes. Un plan est en cours pour atteindre l'exigence demandée d'ici juin 2026. | | | |
| 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. | 21 | 30 mai 2025 | |
| Commentaires : La planification des activités doit être planifiée de manière mensuelle, hebdomadaire et\ou quotidienne, à l'avance et selon les intérêts des enfants. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 14 mars 2025 | 05 mai 2025 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. RCR (mi-mai) pour la future éducatrice. Celle-ci ne pourra pas être seule avec les enfants jusqu'à ce qu'elle ait un certificat de secourisme et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide. | | | |

| Commentaires généraux |
| --- |
| Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la désignation (les éducatrices concernées ont leurs heures de développement professionnel requises) ainsi que la mise à jour des dossiers pour les membres du personnel.<br>Observation de la collation (craquelin et fromage), certains enfants avaient des collations apportées de la maison et du diner (riz avec des boulettes de viande).<br>Les enfants ont été à l'extérieur durant ma visite. |

| original signé par<br>Pascale Dumont-Levesque | Le 05 mai 2025 |
| --- | --- |
| Signature de la personne responsable de la délivrance de permis | Date |

| original signé par<br>Mona Lizotte | Le 05 mai 2025 |
| --- | --- |
| Signature de l'exploitant ou de la personne désignée | Date |